

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 8<sup>e</sup>/85-07

**Service consulté**  
Direction de l'Architecture

**CONSTRUCTION DU COLLEGE IRENE JOLIOT CURIE DE WITTENHEIM :  
DELIVRANCE DU QUITUS AU MANDATAIRE  
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Résumé : *La SEMHA, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de la construction du collège Irène Joliot – Curie à WITTENHEIM a sollicité le quitus, qui met fin à sa mission.*  
*La Commission Permanente a reçu délégation pour le suivi du dossier.*

Par délibération n° 94/II du 3 juin 1994, le Conseil Général a décidé de procéder à la construction du collège Irène Joliot Curie de WITTENHEIM (Sud) et de confier la maîtrise d'ouvrage à la Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace (SEMHA).

Le collège a été mis en service à la rentrée scolaire de septembre 1997.

Le constat de mise à disposition du Département a été signé le 30 décembre 1997.

L'ensemble des documents contractuels, administratifs, techniques et financiers de l'opération ont été remis à l'administration départementale.

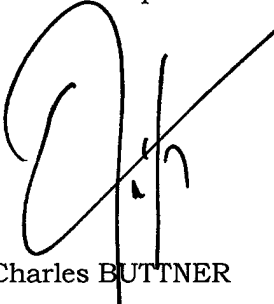
Par courrier du 6 novembre 2007, la SEMHA a donc sollicité le quitus, qui met fin à sa mission.

Le bilan financier de l'opération se présente de la manière suivante.

Nature de la dépense	Montant des dépenses	Observations
Travaux, équipements, prestations intellectuelles et diverses (sauf rémunération de la SEMHA)	9 797 077, 29 € (montant définitif)	Le montant total des avances versées à la SEMHA s'élève à 10 000 118, 73 €. Il appartient donc à la SEMHA de rembourser la différence au Département, soit : 203 041, 44 €
Rémunération de la SEMHA	253 441, 33 € (montant provisoire)	Conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ce montant correspond à 95 % du total prévu, augmenté des révisions de prix.  Le solde de 5 %, augmenté de la révision de prix, sera versé APRES la délivrance du quitus.
TOTAL	10 050 518, 62 € (montant provisoire)	-

Le Payeur Départemental, consulté, n'a pas formulé d'objections à la délivrance du quitus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à délivrer le quitus à la SEMHA pour cette opération.



Charles BUTNER